



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 47185

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la question de la lutte contre les drogues. Une grande campagne d'information sur les drogues et les risques de dépendance a été lancée le 26 avril dernier par le Gouvernement. Cette campagne s'inscrit dans le cadre du plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances. Un des axes majeurs de la politique de lutte contre la drogue passe par une meilleure information du grand public, pour déboucher sur un plan prévoyant notamment de mettre l'accent sur les produits eux-mêmes, mais aussi sur les comportements de consommation, tout en soulignant l'usage nocif et les risques de dépendance. Les jeunes semblent en effet de plus en plus touchés par ce fléau. En conséquence, il lui demande quels effets sont attendus de la grande campagne d'information lancée notamment pour réduire drastiquement la consommation de produits stupéfiants par les jeunes.

Texte de la réponse

La campagne d'information et de communication sur les drogues et les dépendances, lancée le 26 avril dernier par le Gouvernement, s'inscrit dans le cadre du plan triennal de lutte contre les drogues et les dépendances adopté le 16 juin 1999. Elle a pour axe majeur une meilleure information du grand public mais aussi des jeunes. Cette campagne grand public n'est que la partie visible du travail déjà entrepris par le Gouvernement sur la question des drogues et dépendances. En effet, depuis déjà plusieurs mois, un travail de fond a été mené, notamment auprès des professionnels relais, tous secteurs confondus, qui interviennent auprès des jeunes. Des documents d'information spécifiques leur ont été adressés, un site internet a été ouvert le 10 décembre 1999. Cette campagne d'information grand public a pour objectif de mettre à la disposition de tous (adultes, relais, jeunes,...) un livre d'information « Drogues : savoir plus risquer moins » dont la diffusion, qui va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année, est déjà à ce jour de plus d'1,4 million d'exemplaires. Les informations contenues dans cet ouvrage ont toutes été validées scientifiquement par des experts reconnus. Elles rappellent les effets de différentes substances ainsi que les risques encourus par ceux qui les consomment. Elles précisent également le cadre légal qui interdit ou régit l'usage de ces produits. Ce document constitue un outil pour que chacun soit à même d'exercer ses responsabilités individuelles, parentales ou professionnelles. Il doit en particulier permettre aux parents d'ouvrir un dialogue utile avec leurs enfants et de développer les attitudes éducatives appropriées face à ces questions complexes et en pleine mutation. Cette campagne de communication, en pariant sur la responsabilité des jeunes et de tous les adultes qui les entourent, a évidemment pour objectif de réduire la consommation globale des jeunes mais aussi, lorsque cette consommation n'a pas pu être évitée, de prévenir le passage d'un usage occasionnel à un usage nocif et de réduire les risques liés à la consommation excessive. Mais les campagnes de communication ne peuvent suffire à elles seules à modifier les comportements. C'est pourquoi, le plan de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances, qui a été adopté par le Gouvernement en juin 1999, s'appuie sur d'autres mesures dans le champ de la prévention, de l'éducation, de la formation et de l'application de la loi. Il a été notamment demandé à chaque préfet d'élaborer un plan départemental de prévention qui a pour objectif d'informer tous les adolescents dans les établissements scolaires et les associations culturelles et sportives des risques liés à

l'usage des produits licites ou illicites, à partir de connaissances validées et communes à tous les intervenants. Ces plans, qui exigent un important travail de coordination et d'harmonisation des messages, sont en cours d'élaboration et devraient être finalisés à la fin de l'année 2000. Les moyens affectés à la prévention ont été augmentés de manière significative pour permettre de répondre à ces besoins. Par ailleurs, des actions de communication et d'information, plus particulièrement destinées aux jeunes qui consomment en milieu festif (soirées, « rave », concerts, discothèque) seront largement développées dans les mois qui viennent. Elles permettront de toucher des jeunes qui ont été jusqu'à présent peu concernés par des messages de prévention et qui sous-estiment largement les risques liés à l'usage des drogues de synthèse et des médicaments détournés de leur usage.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47185

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 juin 2000, page 3379

Réponse publiée le : 2 octobre 2000, page 5663